ENTRETIEN

Le Comité central agricole de la Sologne est une association regroupant plus de six cents acteurs, propriétaires et gestionnaires de l'espace rural solognot, à la fois situés sur le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret.

Dans ses domaines d'activités tels que la gestion de la forêt, la pratique de la chasse, l'exploitation des étangs, de l'agriculture , de l'élevage, de la préservation de l'habitat rural ou du tourisme vert, cette association, reconnue d'utilité publique depuis 1911, participe au débat en prenant position sur des projets d'aménagement du territoire portés par des opérateurs institutionnels ou privés. La légitimité du CCAS s'appuie sur l'expérience de terrain de ses adhérents, tous acteurs directs ou gestionnaires de l'espace rural et passionné de Sologne. Le Comité de la Sologne émet des recommandations et suggestions pour un développement durable et responsable du territoire solognot. L'objectif de l'association de bénévoles est aussi de mettre en valeur les meilleures pratiques pour orienter les acteurs de terrain vers des comportements responsables, soucieux de la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Alain Philippe : Bonjour Dominique Norguet. Pour faire suite à Bernard Divisia qui vient de terminer son mandat, vous venez d'être élu président du CCAS. Pouvez-vous nous expliquer votre parcours ?

Dominique Norguet : La Sologne est le pays de mon enfance et de mes aïeux qui se succèdent sur le même territoire depuis 9 générations.

Ma vie professionnelle s'est déroulée à Paris dans le groupe Philips où j'ai exercé des responsabilités de juriste d'entreprise puis de direction de la communication opérationnelle et institutionnelle et membre du comité exécutif de la holding.

Le goût de l'engagement pour faire entendre la voix des entreprises m'a conduit à exercer des responsabilités syndicales au sein de la Fédération des Industries électroniques et de la Communication, comme membre du bureau à l'Union des Annonceurs et comme élu, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris-Ile de France.

Et comment passer sous silence l'action militante menée avec 5 copains motivés au sein du collectif « Sologne Debout » (façon Tienanmen) pour s'opposer à la traversée de la Sologne par la Ligne à Grande Vitesse Paris/Lyon qui promettait de couper définitivement la Sologne en deux.

A. P. : Êtes-vous chasseur ? Et quelles pratiques ont vos préférences ?

D.N. : Dans tout bon solognot sommeille un chasseur. Je n'échappe pas à la règle. Initié très jeune, sur les talons de mon père et parfois même enrôlé très tôt dans les tournées du garde-chasse, Eugène.

La pratique de la chasse a beaucoup évolué en quelques décennies. Mon meilleur souvenir est, sans nul doute, celui de la chasse devant soi. L'envol effrayé de l'oiseau au nez du chien, ou la fuite du lapin surpris qui détale dans le roncier, vous fait battre le cœur comme aucune autre pratique.

Au-delà du tir, la chasse, c'est partir à la découverte de la nature et de la vie partout présente, être attentif à son environnement changeant, observer la vie de la forêt ou de l'étang qui murmure de mille bruits.

A. P. : Le CCAS vient d'affirmer son opposition au projet du syndicat mixte de Sauldre et de Rère qui avait commandé une étude de réaménagement de la Sauldre et de la Rère au nom de la continuité écologique et du respect de la trame bleue. En clair, en quoi consiste ce projet ?

D. N. : Parlons clair : l'amélioration de la qualité de l'eau est l'objectif prioritaire du syndicat mixte de la Sauldre.

À titre complémentaire ce projet est accompagné d'un programme de restauration des milieux aquatiques et de l'accompagnement des propriétaires pour l'entretien des étangs. Ces travaux budgétés à titre prévisionnel à 7 millions € seraient rendus nécessaires par des détériorations occasionnées par les crues de 2016.

Il est vrai que dans ce programme la continuité écologique est invoquée comme garant de la qualité de l'eau. Mais ne soyons pas dupe ce concept de continuité écologique résulte d'une surtransposition française de la directive-cadre européenne sur l'eau qui ne va pas si loin.

A. P. : Il est plus que surprenant que pour réaliser ses objectifs, cette étude prévoie l'arasement de nombreux étangs. Pensez-vous pouvoir éviter ce qui serait un non-sens écologique, aux propriétaires solognots ?

D. N. : La surprise est grande en effet de lire, dans le rapport de

165 pages du cabinet de conseil mandaté par le syndicat, qu'un nombre important d'étangs « classiques ou modernes » n'ont plus de valeur cynégétique, économique et même en termes de biodiversité.

C'est une méconnaissance grave des observations scientifiques et de terrain qui s'accordent pour reconnaître l'importance stratégique des étangs comme réserve de biodiversité.

Ces étangs solognots créés par l'homme depuis des siècles ont contribué largement à l'assainissement de ce territoire.

Ces étangs apportent une régulation thermique et hydrique de l'ensemble des plans d'eau en aval, de filtrage et de stockage de carbone.

Ces étangs sont une source de diversité et de richesse pour la faune et la flore qu'ils accueillent. La nidification de nombreux oiseaux deviendrait impossible, certaines espèces animales seraient menacées.

Ces étangs et ouvrages lacustres édifiés par l'homme dans cet espace naturel Natura 2000 font partie de notre identité solognote et tiennent une place de premier plan dans notre paysage.

Concernant l'arasement programmé de seuils de moulins cela rendrait impossible la production d'énergie verte, provenant de mini-centrales hydroélectriques, pourtant encouragée par les directives européennes.

De plus cet abaissement du niveau des cours d'eau ne manquerait pas de provoquer une baisse d'étiage des étangs en amont et l'assèchement de milieux humides sensibles.

Le programme envisagé de suppression d'étangs et de mise en péril de moulins, s'il est facile à réaliser, ne répond pas aux enjeux environnementaux, humains et économiques de notre territoire.

Pour préserver l'équilibre fragile de l'écosystème des milieux aquatiques, c'est d'un programme collectif de restauration sans destruction dont nous avons besoin.

A. P. : Autre dossier brûlant, le CCAS, favorable à la libre circulation du grand gibier, vient d'annoncer être partie prenante de la position commune contre l'engrillagement de la Sologne. Pour vous, faut-il supprimer totalement la chasse du grand gibier dans les parcs et enclos ?

D. N. : Le CCAS plaide pour que soit restauré pleinement le principe de l'animal sauvage « res nullius » et que soit préservée sa libre circulation sur ces espaces naturels où nous aspirons tous à cohabiter.

Comment être insensible à l'exigence de liberté de l'animal qui suivant le hasard ou la nécessité se déplace au gré de son instinct et de son esprit vagabond. Le tir d'un lapin de clapier est-il aussi exaltant que celui d'un gibier à l'approche après une longue quête ?

La chasse en milieu clos hermétique, est-ce encore de la chasse ?

A. P. : L'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement durable est en cours pour le pays de Sologne. Quelles sont vos préconisations ?

D. N. : À ce stade du PADD qui pose les jalons d'un schéma de Cohérence territoriale, le CCAS suggère que le Développement rural soit plus largement pris en compte.

Nos recommandations portent sur les 7 filières majeures qui structurent notre territoire solognot.

Les filières forestières, agricoles, cynégétiques, aquacoles, de l'élevage, du tourisme, de l'habitat vernaculaire doivent être traitées de façon équilibrée en considération des aspects humains, environnementaux, sociaux , économiques.

Vous l'avez compris, la constante dans l'approche du CCAS pour une Sologne attractive et agréable à vivre est de rechercher les voies et moyens pour établir une relation apaisée de l'homme avec la nature.

EN SOLOGNE
VAL DE LOIRE

SPÉCIAL CHASSE

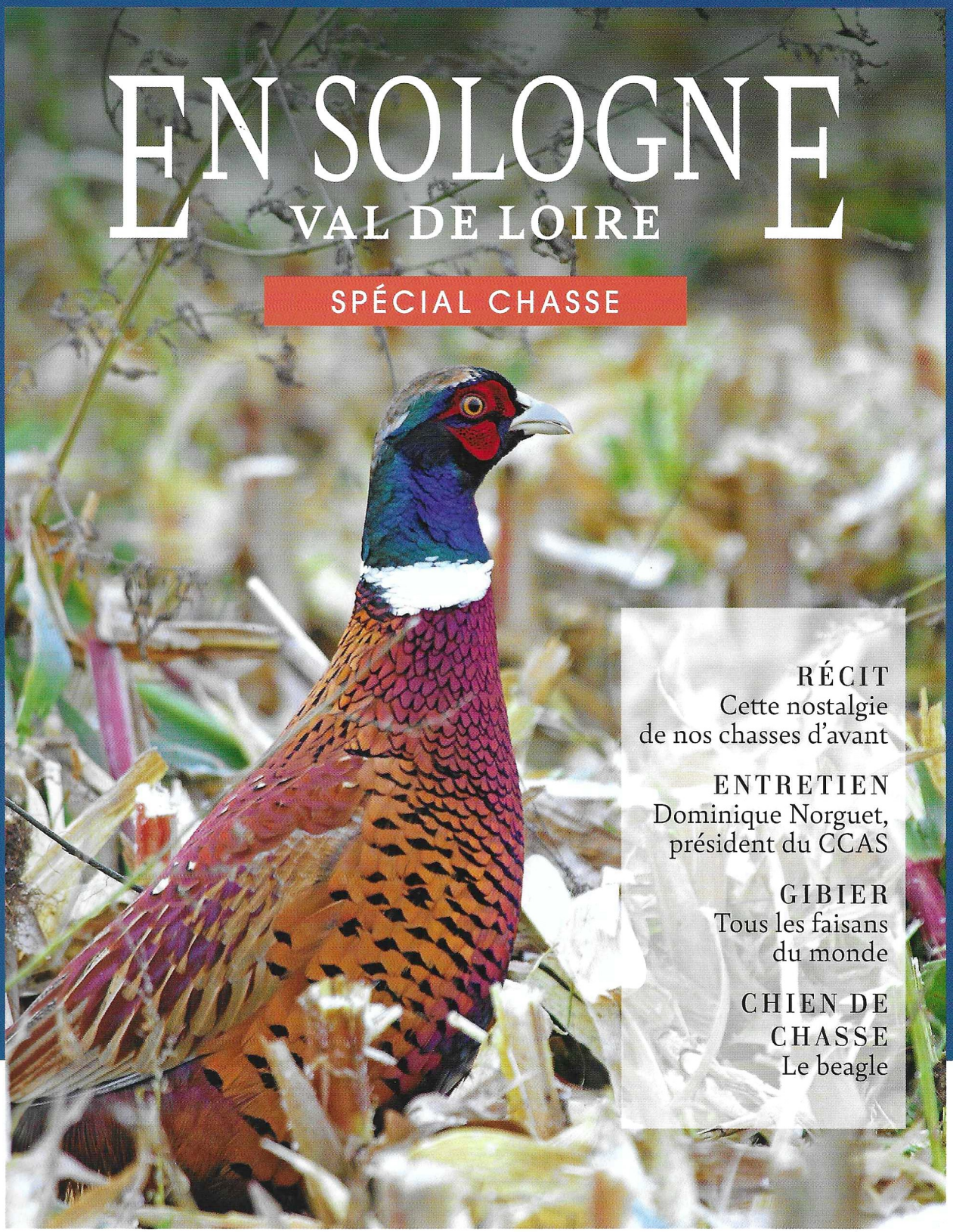

RÉCIT
Cette nostalgie de nos chasses d'avant

ENTRETIEN
Dominique Norguet, président du CCAS

GIBIER
Tous les faisans du monde

CHIEN DE CHASSE
Le beagle

numéro 104
AUTOMNE 2021

Le petit solognot.